



**Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n° 97/2025
du Conseil communautaire
Séance du 30 juin 2025**

Date d'envoi de la convocation = 24 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 75

Nombre de conseillers présents : 43

Nombre de conseillers absents : 32

Nombre de votants : 62

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Eric AJASSE, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charles BASCLE, Sébastien BAYART, Frédéric BERNE, Yves CAZORLA, Raymond CHAPUY, Loïc CZARNEKI, Bernard DUCROS, Nathalie FORGEROU, Monique GRAZIANO-BAYLE, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Christine LADET, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, Stéphane MARCELLIN, Raymond MASSE, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Christine MUCCIO, Bernard NASS, Jean-Louis NOIRET, Jennifer OBID, Michel ONDE, Stéphane OUSTRIC, Patrick PALISSE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Jean Christian REY, José RIEU, Muriel ROY-CROS, Marjorie SABATON, Claude SALAU, Valère SEGAL, Christophe SERRE, Benoît TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE

Absents/Procurations : Sandrine ANGLEZAN, Charlotte BARRERE, Christian BAUME (procuration à Jennifer OBID), Mohamed BERKANE (procuration à Frédéric BERNE), Philippe BERTHOMIEU (procuration à Jean Christian REY), Jacques BERTOLINI (procuration à Béatrice LOISON), Pascale BORDES, Jérôme CARMINATI (procuration à Valère SEGAL), Michel CEGIELSKI, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE (procuration à Michel AGNEL), Cédric CLEMENTE (procuration à Olivier JOUVE), Maxime COUSTON (procuration à Raymond MASSE), Manon CROUSIER (procuration à Yves CAZORLA), Gilles DELALIEU (procuration à Christophe SERRE), Aurélie DELWARTE, Océane ESCLEYNE (procuration à Michel ONDE), Michèle FOND-THURIAL, Laëtitia GAILLARD, Robert GAUTIER, Sophie GUIGUE (procuration à Nathalie FORGEROU), Emmanuel LE PARGNEUX, Fred MAHLER, Léopoldina MARQUES-ROUX (procuration à Bernard NASS), Stéphane MAURIN (procuration à Sylvie BARRIEU-VIGNAL), Laurent NADAL (procuration à Patrick PALISSE), Elian PETITJEAN (procuration à Guy AUBANEL), Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA (procuration à Stéphane OUSTRIC), Olivier ROBELET, Justine ROUQUAIROL (procuration à Monique GRAZIANO-BAYLE), Maria SEUBE (procuration à Bernard DUCROS), Thierry VINCENT

Secrétaire de Séance : Christophe SERRE

OBJET : Budget supplémentaire 2025 du Budget de la Redevance Incitative

Le présent Budget Supplémentaire du Budget Annexe de la Redevance Incitative comprend :

A. La reprise des résultats de l'exercice précédent et les restes à réaliser (RAR)

Conformément à l'affectation des résultats délibérée précédemment, il est proposé d'inscrire au BS :

- En recettes d'investissement, la somme de 39 712,85 € en excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068) pour couvrir le besoin de financement ;

- Les restes à réaliser :

En dépenses d'investissement à hauteur de 828 505,28 € correspondant à l'achat des colonnes, bacs, composteurs, badges, à différents travaux d'entretien et de réparation dans les déchetteries, et la mise en place des systèmes de caméras de vidéosurveillance et système de contrôle d'accès dans les déchetteries.

- En recettes d'investissement à hauteur de 0 €

- En recettes d'investissement, la somme de 296 808,07 € correspondant au solde d'exécution de la section d'investissement reporté (nature 001) ;
- En dépenses de fonctionnement, la somme de 0 € correspondant au résultat de fonctionnement reporté (nature 002). En effet, compte tenu du besoin de financement des investissements, soit 531 697,21 €, l'utilisation de la totalité de l'excédent de fonctionnement a été nécessaire pour couvrir une partie de ce besoin.

B. Des modifications par rapport aux prévisions du BP 2025 voté en février 2025.

1- La section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement (hors nature 002 en dépenses) sont proposées pour un total de 200 000 € et correspondent à l'annulation des titres émis sur exercice antérieur suite aux différentes réclamations.

Les recettes de fonctionnement sont proposées pour un montant total de 200 000 €, et concernent les subventions du FEDER dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative.

2- La section d'investissement :

Aucune dépense d'investissement supplémentaire (hors reste à réaliser) n'est proposée.

Les recettes d'investissement sont proposées à hauteur de 828 505,28 € et correspondent à l'excédent d'investissement reporté (chapitre 001) pour 296 808,07 €, à la couverture du besoin d'investissement pour 39 712,85 € (chapitre 10) et à l'emprunt d'équilibre à hauteur de 491 984,36 €.

L'ensemble des propositions présentées ci-dessus est retracé dans la maquette budgétaire annexée.

Vu le code général des collectivités territoriales, plus précisément les articles L2121-29 et L2312-2,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 10 juin 2025,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité

(2 oppositions : L. MARQUES-ROUX par procuration, B. NASS)

- **D'ADOPTER** le budget supplémentaire 2025 du Budget Annexe de la Redevance Incitative, équilibré en section de fonctionnement à hauteur de 200 000 €, et en section d'investissement à hauteur de 828 505,28 €.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le : 30 juin 2025



Jean Christian Rey

Président de l'Agglomération
du Gard rhodanien